

Brevet Fédéral d'Encadrement Equitation Travail à Pied

Niveau 2

RS2880 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	335w, 335
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE D EQUITATION · SIRET : 34438670100074

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse à des enseignants titulaires d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres au sens de l'article L 212-1 du code du sport.

Le BFE ETAP niveau 2 certifie, pour des enseignants ou des dirigeants, la capacité :

- à améliorer la locomotion des chevaux qui lui sont confiés,
- à entraîner des couples au niveau de compétition club élite,
- à transmettre un savoir faire qui permet d'envisager la pratique des longues rênes en spectacle, de la longe et des longues rênes à l'obstacle fixe ou mobile ou d'intervenir sur les équidés d'attelage ou de voltige, ceci dans l'esprit l'équitation de tradition Française.

Le Brevet Fédéral d'Encadrement de Travail à Pied – BFE ETAP – niveau 2 certifie, pour des enseignants ou des dirigeants, la capacité

à améliorer la locomotion des chevaux qui lui sont confiés, à entraîner des couples au niveau de compétition club élite, à transmettre un savoir faire qui permet d'envisager la pratique des longues rênes en spectacle, de la longe et des longues rênes à l'obstacle fixe ou mobile ou d'intervenir sur les équidés d'attelage ou de voltige, ceci dans l'esprit l'équitation de tradition Française.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'enseignant d'équitation dont la compétence est certifiée par le BFE Travail à Pied niveau 2 conçoit et coordonne des séances collectives ou individuelles d'entraînement en en longe ou en longues rênes techniques d'un niveau club élite.

A cet effet, il assure les fonctions suivantes :

1. Il intègre un projet de manifestations de travail à pied dans son club dans une démarche éducative et dans les valeurs du sport et de la FFE
2. Il conçoit une progression pédagogique technique dans son club
3. Il conçoit et organise la formation et l'entraînement des équidés de sa structure équestre

UC 1 : Conduite de séance pédagogique

UC 2 : Epreuve technique longe et longues rênes et longe en terrain varié

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pouvoir attester du suivi de l'ensemble du volume horaire prescrit au moment de l'entrée en formation (attestation de suivi de formation).

Pré requis à l'entrée en formation : Etre en possession d'un diplôme professionnel ou tout autre titre équivalent au sens de l'article L 212-1 du code du sport.

Etre titulaire du BFE Niveau 1 Travail à pied
Etre titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/Brevet-Federal-d-Encadrement-Travail-a-Pied>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2880/>